

AVENANT 1 CONVENTION 2024

Mairie DE POMPIGNAC



Association Intermédiaire des Hauts de Garonne

ENTRE

La Mairie de POMPIGNAC
Représentée par son Maire Madame CELINE DELIGNY.

D'une part,

ET

L'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne, sise 9ter avenue Gay Lussac – 33370 ARTIGUES près
BORDEAUX
Représentée par son Directeur, Monsieur Christophe CARRAY

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit

La tarification reste inchangée pour le mois de Janvier 2024, elle est donc au tarif de 19.32 € de l'heure.
Ce tarif concerne : MAIRIE ET CDC ET CIAS ET CCAS.

Les autres conditions de la convention restent inchangées.

ARTIGUES, le 19 Janvier 2024

P/ la Mairie de POMPIGNAC

Le Maire
Madame CELINE DELIGNY

P/ l'Association Intermédiaire
des Hauts de Garonne
**ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
ASSOCIATION INTERMEDIAIRE
DES HAUTS DE GARONNE**
9 ter av. Gay Lussac - 33370 ARTIGUES
Tél. : 05 57 77 31 31 - Fax : 05 57 77 31 39
accueil@aihg.fr
Siret 345 105 035 00025